

Luxembourg, le 18 août 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« La profession de notaire est strictement réglementée. Actuellement 36 notaires exercent leur fonction au Grand-Duché de Luxembourg, nombre limité et réparti géographiquement sur tous les cantons – à l'exception de celui de Vianden.

Bras droit du notaire, les clerks de notaire assistent ces derniers dans l'accomplissement de leurs missions : préparation et rédaction des actes, suivi des dossiers, réception des clients et compilation des différentes pièces administratives.

Il s'en suit que la fonction de clerk de notaire constitue une partie essentielle dans le travail journalier du notariat, et un support crucial face à une charge de travail élevée.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice et Monsieur le Ministre de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils indiquer si la profession du clerk de notaire est réglementée dans le cadre d'un statut propre ?*
- Comment la formation du clerk de notaire est-elle organisée actuellement ?*
- Madame et Monsieur les Ministres disposent-ils d'informations sur la formation continue pour ce profil professionnel ?*
- Madame et Monsieur les Ministres pourraient-ils fournir des informations sur une éventuelle formation spécifique pour*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

clercs de notaire dans le cadre de notre enseignement supérieur ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Guy ARENDT
Député